

Durée

196 heures dont 7h
d'examen minimum



Lieu
Inter



Groupe

12 personnes



Tarif

Sur devis

■ Objectifs de la formation

Acquérir les compétences nécessaires au passage de l'examen TFP APS pour exercer l'une des activités de sécurité privée, régies par le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

■ Public concerné

Personne souhaitant obtenir le TFP - APS (Titre à Finalité de Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité) afin d'exercer la fonction d'agent de sécurité.

Remplir les conditions du décret du 6 septembre 2005, modifié le 3 août 2007 pris en application de la loi sur la sécurité intérieure n° 2003-239.

■ Prérequis

- Réussir un test de B1 (évaluation dématérialisée en présentiel de la capacité à lire, écrire et parler la langue française)
- Être titulaire de la carte professionnelle en cours de validité ou autorisation préalable en cours de validité

■ Modalités et délais d'accès

Sur rendez-vous après entretien téléphonique
Deux mois avant le début de la formation.

■ Contact de la formation

Secrétariat 04.93.44.68.23 – contact@erpformation-nice.fr

■ Formation accessible aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Contacter notre secrétariat afin d'échanger sur les éventuelles adaptations lors de nos sessions de formation.

■ Méthodes pédagogiques

Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives. Supports Power Point, vidéos, films, ordinateurs, tablettes. Formation dispensée en présentiel.

■ Moyens pédagogiques

- Système de sécurité incendie de catégorie A (CMSI et SMSI)
- Dispositifs actionnés de sécurité (désenfumage, compartimentage, alarme)
- Extincteurs de tous les types
- Bac à flamme écologique
- Défibrillateurs semi-automatiques (DSA)
- Mannequins adulte, enfant et nourrisson
- Émetteurs-récepteurs
- PTI fonction DATI
- Téléphones
- Contrôleurs et pointeaux de ronde
- Mains courantes manuscrites et informatiques

■ Modalités d'évaluation

- Evaluation continue

■ Modalités d'examen

- Epreuve théorique : QCU
- Epreuve pratique : exercice opérationnel (PC -Rondier)

■ Sanction

Attestation de formation

■ Certification

Diplôme d'Agent de prévention et sécurité

- N°RNCP : 36648
- Nom du certificateur : ADEF
- Date d'échéance de la certification : 01/07/2027

Ainsi que d'autres informations importantes sur [la fiche RNCP36648 de France Compétences](#)

■ Programme de la formation

SOCLE DE BASE : 41 heures

Unité de Compétence 1

UV1 – Module secourisme : Sauveteur Secouriste du Travail.

UV2 – Module environnement juridique-Principes de la République Française.

UV3 – Module gestion des conflits.

UV4 – Module stratégique (Consignes/remontée d'informations).

SPÉCIALITÉ APS : 134 heures

Complément avec le Socle de base : 16 heures

Module environnement juridique de la sécurité privée

Module gestion des conflits - Module stratégique

Unité de Compétences 2 : 77 heures

UV 5 – Module Prévention des risques d'incendie.

UV 8 – Module professionnel : Surveillance et gardiennage.

UV10 – Module Surveillance par moyens électroniques de sécurité.

UV11 – Module Gestion des risques.

UV14 – Module industriel spécifique : Risques professionnels, Risque industriel.

Unité de Compétences 3 : 21 heures

UV 6 – Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier.

UV 9 – Module Palpation de sécurité et inspection des bagages.

UV12 – Module Évènementiel spécifique.

Unité de Compétences 4 : 20 heures

UV 7 – Module Sensibilisation aux risques terroristes

UV13 – Module Gestion des situations conflictuelles dégradées.

Révisions – QCU d'entraînement : 14 heures

Examen : QCU et pratique

7 heures

■ Compétences visées

- Acquérir les connaissances nécessaires pour exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité
- Connaître le cadre réglementaire et déontologique de l'exercice de l'emploi d'agent de prévention et de sécurité
- Acquérir les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à l'exercice de l'activité
- Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes.
- Identifier et mettre en œuvre les comportements et les attitudes définies par le cadre législatif et les exigences de la profession
- Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.

■ Maintien et actualisation des compétences

La validité d'une carte professionnelle est de 5 ans. Le CNAPS préconise d'effectuer un maintien et actualisation des compétences au plus tard 3 mois avant la date d'échéance.

■ Qualification des formateurs

Nos formateurs possèdent toutes les qualifications requises selon l'arrêté du 27 juin 2017 relatif à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

☒ Programme conforme à l'arrêté du 27 juin 2017 relatif à la formation initiale aux activités privées de sécurité.



ERP FORMATION | 7-9 rue de Dijon 06000 NICE

Mail : contact@erpformation-nice.fr | site www.erpformation-nice.fr

Numéro SIRET : 47951933200049 | N° agrément SSIAP 024-2015 | N° CNAPS : 006-2026-12-20-20210582090

Certifié QUALIOP